



LES ESSENTIELS

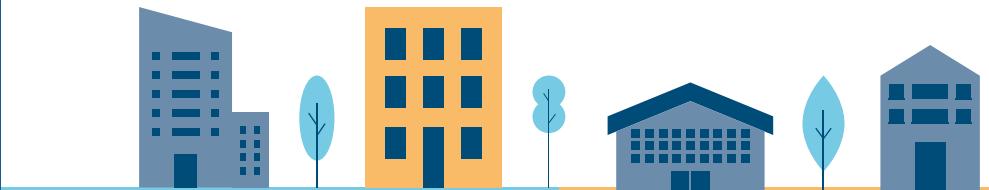
Pourquoi choisir  
un logement certifié  
**NF Habitat HQE**



# NF Habitat HQE : pour un logement performant et de qualité certifiée !



Une certification délivrée par un organisme certificateur indépendant et impartial : CERQUAL Qualitel Certification<sup>1</sup>.



Une démarche choisie par votre promoteur ou votre bailleur

Le respect d'exigences techniques qui vont plus loin que les réglementations en vigueur (RE2020, réglementation acoustique...).

Une série de contrôles de conformité au référentiel de certification en conception et en livraison.

Une attestation de conformité à la réception de votre logement



Les logements certifiés  
sont **3 fois plus**  
nombreux à être notés  
de très bonne qualité<sup>2</sup> !



**Concrètement,  
quels sont  
pour vous  
les bénéfices  
de la certification  
NF Habitat HQE ?**

Certaines caractéristiques des logements certifiés NF Habitat HQE sont optionnelles et dépendent des choix faits par les promoteurs.



01

## Des économies au quotidien

Vos dépenses sont maîtrisées grâce à une meilleure optimisation des charges et des coûts : les consommations d'eau et d'énergie sont réduites ainsi que les coûts relatifs à l'entretien de l'immeuble.

- **Un éclairage naturel** est privilégié notamment dans les parties communes.
- L'interrupteur intérieur de l'éclairage extérieur est équipé d'un **indicateur lumineux**.
- Les lampes des parties communes ont une **efficacité supérieure ou égale à 60 lm/W**.
- **Des économies d'énergie** sont réalisées grâce à une **meilleure performance** des équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.
- **Les équipements sanitaires** disposent du classement ECAU garantissant une robinetterie **économie en eau et de qualité**.
- Le réseau d'eau est conçu pour **favoriser l'arrivée plus rapide de l'eau chaude**.
- **L'enveloppe du bâtiment (façade, toiture)** est conçue avec des matériaux durables qui favorisent la réduction des coûts d'entretien.

**56 %**  
des habitants  
de logements certifiés  
sont très satisfaits de leur  
consommation énergétique.  
Ils ne sont que 18 %  
dans des logements non  
certifiés<sup>2</sup>.



+ de 50 %

des habitants de logements  
certifiés sont très satisfaits de  
leur confort thermique<sup>2</sup>.



02

## Une température idéale toute l'année !

Tout est prévu pour vous assurer un confort thermique quelles que soient la saison et la taille de votre logement !

- **Un émetteur de chaleur** est prévu dans chaque pièce de votre appartement.
- **La puissance des équipements de chauffage** est optimisée en fonction de chacune des pièces.
- **Tous les équipements liés au confort thermique** sont vérifiés de la conception à la réception de l'ouvrage.
- **Les systèmes de chauffage disposent de régulation et de programmation**, permettant d'ajuster la température de votre logement selon vos besoins.
- Selon l'environnement, des **protections solaires extérieures** sont obligatoires.
- **Les facteurs solaires** de chaque baie vitrée sont **optimisés**.
- L'installation d'un brasseur d'air dans vos pièces principales est possible grâce à une **hauteur sous plafond d'au moins 2,50 m** (sous réserve de compatibilité avec les règles d'urbanisme).
- Toutes les fenêtres et portes-fenêtres possèdent des **occultations extérieures**.



## 03 Moins de nuisances sonores

Vous êtes beaucoup moins confronté aux nuisances sonores. Le niveau d'isolation acoustique est renforcé par rapport à la réglementation et les équipements et matériaux sont choisis pour réduire les décibels !

- Les bruits de chocs sont réduits de **3 décibels** par rapport à la réglementation.
- Le bruit dans les circulations communes** sont réduits par la mise en œuvre de matériaux absorbants supplémentaires (plafonds et/ou moquettes).
- Les escaliers sont désolidarisés** du reste du bâtiment, les chapes flottantes, les plafonds suspendus et les doublages de façade ne sont pas filants entre les différentes pièces pour limiter la transmission des bruits et des vibrations.
- Les bruits issus d'une **VMC double flux** sont réduits de **5 décibels** dans les chambres par rapport à la réglementation.
- La réglementation acoustique est vérifiée en phase **conception**, mais aussi lors du **chantier** ainsi qu'en **phase livraison au moyen de mesures** qui vont parfois au-delà du minimum réglementaire.
- Les nuisances liées aux modules extérieurs de pompes à chaleur** sont aussi prises en compte dès la conception.
- Selon les cas, **des cloisons et/ou des portes acoustiques** sont installées dans les logements, et il existe un **sas entre le séjour et les chambres** et entre le séjour et les WC.
- Selon les cas, la conception des opérations respecte un **cahier des charges de dispositions techniques exigeant** (le Référentiel QUALITEL Acoustique).
- Les chambres des logements partagés, ou **coliving**, sont isolées du bruit du séjour commun et des chambres voisines.

### 2 fois plus de personnes

très satisfaites de l'isolation acoustique dans un logement certifié<sup>2</sup> !



### Le saviez-vous ?

91 % des habitants de logements certifiés affirment que leur logement est facile à aménager et à meubler<sup>3</sup>.



## 04 Un logement plus fonctionnel

Votre logement et ses parties communes sont conçus pour vous apporter un confort d'usage optimal, avec des aménagements et des équipements adaptés et pensés pour vous !

- Pour votre cuisine, **un plan d'aménagement** est proposé avec l'ensemble des équipements nécessaires et **des emplacements spécifiques** sont prévus pour accueillir l'électroménager.
- Des espaces de rangements et des murs libres sont prévus pour **faciliter l'ameublement de votre appartement**.
- Une **vanne d'arrêt est installée sur le réseau de distribution d'eau** à l'entrée de chaque appartement.
- Des équipements supplémentaires sont prévus pour **le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite**.
- Un **espace de rangement** d'un volume minimum est prévu selon la typologie de votre logement.
- La hauteur sous plafond de vos pièces principales est d'au moins 2m50 pour **plus d'espace et de possibilités d'aménagement** (sous réserve de compatibilité avec les règles d'urbanisme).
- Le local poubelles dans les parties communes est facilement accessible et conçu pour **favoriser le tri des déchets**.



05

## Un air plus sain

La qualité de l'air intérieur de votre logement est assurée grâce à des équipements plus performants et à une prise en compte des pollutions extérieures et intérieures !

- L'ensemble des produits en contact avec l'air intérieur est **étiqueté A+**.
- Les équipements de ventilation et d'aération de votre logement et des parties communes sont **faciles d'accès et d'entretien**.
- Les **sources de pollution** sont obligatoirement identifiées et traitées.
- La ventilation est **contrôlée par une personne reconnue compétente** par l'État.
- Dans le cas d'une **ventilation double flux**, des filtres spécifiques avec **détecteur d'encrassement** sont installés.
- En cas de présence de radon<sup>4</sup> dans votre commune, la **conception** de votre logement est **adaptée**.

+ de 50 %

des habitants de logements certifiés déclarent être « très satisfaits » de la qualité de l'air de leur logement contre 23 % pour les logements non certifiés<sup>2</sup>



06

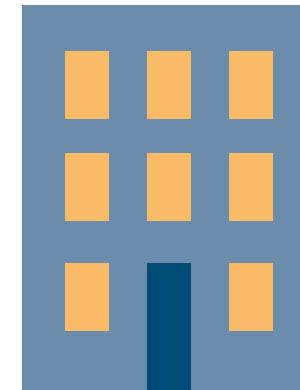
## Une sécurité renforcée

La sécurité de votre logement et des parties communes est renforcée pour réduire les risques d'intrusion, d'accidents domestiques et d'incendie.

- Les **risques d'intrusion sont limités** grâce à un accès contrôlé à l'immeuble, la porte d'entrée de l'appartement est dotée d'une **serrure 3 points**, les ouvertures au rez-de-chaussée sont protégées...
- Les **abords de l'immeuble sont sécurisés** grâce à des éclairages performants.
- Les **risques d'accidents domestiques** sont pris en compte avec l'installation de garde-corps, de mélangeurs thermostatiques pour limiter les risques de brûlure...
- La **sécurité incendie de l'immeuble est renforcée** grâce à l'équipement d'un dispositif de sécurisation des interventions (DSI) destiné aux installations de panneaux photovoltaïques.
- **Un système de blocage d'ouverture des fenêtres et des garde-corps est installé** pour éviter les chutes.

### Le saviez-vous ?

Seulement 49 % des appartements non certifiés sont équipés d'une serrure 3 points contre 82 % des appartements certifiés<sup>2</sup>.





07

## Un impact sur l'environnement maîtrisé !

Votre logement est pensé pour limiter son impact sur l'environnement dès sa conception.

- Votre logement respecte la Réglementation Environnementale 2020 : les émissions de carbone et de gaz à effet de serre sont calculées et limitées. **Le respect de cette réglementation est vérifié dans le cadre des contrôles réalisés par CERQUAL, organisme certificateur.**



- Les équipements de votre logement permettent de **réduire vos consommations d'énergie et d'eau**.
- Le **système de chauffage individuel** dispose d'une programmation journalière.
- Des **matériaux durables** permettent une utilisation raisonnée des ressources naturelles.
- Les **impacts du chantier sur l'environnement sont limités**.
- La **biodiversité autour de votre logement est protégée** et les espèces végétales locales nécessitant peu d'arrosage sont privilégiées.
- Un **management responsable du projet de construction** favorise la prise en compte de l'environnement tout au long du projet.
- La **conception** de votre logement tient compte des **aléas climatiques**.

71 %

des habitants des logements récents (-10 ans) certifiés considèrent vivre dans un logement durable. C'est deux fois plus que la moyenne des Français<sup>5</sup>.



08

## Un logement plus lumineux

Avec la certification NF Habitat HQE, la luminosité peut être optimisée grâce à une meilleure répartition de la lumière naturelle et à un éclairage artificiel de qualité.

- Des **tailles minimums de fenêtres** sont définies en fonction des surfaces des pièces.
- Un point **d'éclairage artificiel adapté** à chaque espace est prévu au plafond ou en applique murale en respectant la norme NF C15-100.
- La présence **d'éclairage naturel dans les parties communes** est obligatoire.
- La **surface des baies des logements** est supérieure ou égale à 1/5<sup>e</sup> de la surface totale du logement.



### Le saviez-vous ?

Les logements certifiés peuvent se revendre plus de 13 % plus cher que les logements non certifiés<sup>2</sup>.

**Avec la certification NF Habitat HQE, vous bénéficiez en plus d'un conseiller à votre écoute !**

CERQUAL Qualitel Certification se tient à votre écoute pour tout complément d'information relatif à votre logement certifié.

✉ [info@cerqual.fr](mailto:info@cerqual.fr)

**0 810 07 11 11** Service 0,06 € / min  
+ prix appel



**3,5 millions de logements certifiés**

depuis plus 1974

Pour en savoir plus

[www.nf-habitat.fr](http://www.nf-habitat.fr)

Et pour connaître tous nos conseils pour acheter et entretenir votre logement au quotidien, rendez-vous sur

[www.qualitel.org/particuliers](http://www.qualitel.org/particuliers)

ASSOCIATION  
**QUALITEL**  
POUR LA QUALITÉ DU LOGEMENT

**QUALITEL, l'association qui œuvre depuis 1974 pour la qualité du logement**

QUALITEL, association indépendante à but non lucratif, fait progresser, aux côtés des professionnels du logement, la qualité de l'habitat tout en participant à sa valorisation auprès des particuliers. **C'est parce que l'amélioration de la qualité du logement est l'affaire de tous** que son conseil d'administration est composé de plus de 30 membres représentant les intérêts des différents acteurs du secteur du logement : associations de consommateurs, professionnels et pouvoirs publics.

Sa filiale opérationnelle, CERQUAL Qualitel Certification, organisme certificateur impartial, accompagne les professionnels pour construire des logements de qualité, sains, confortables et durables, pour le bien-être de leurs occupants. **CERQUAL est accrédité par le COFRAC<sup>1</sup> et mandaté par AFNOR Certification pour délivrer la certification NF associée à l'habitat, certification de produits et de services et par l'Alliance HQE-GBC pour délivrer la marque HQE. La certification est un dispositif prévu par le Code de la consommation.**

**CERQUAL**  
QUALITEL CERTIFICATION

## Notes

<sup>1</sup>CERQUAL Qualitel Certification : accréditation COFRAC n°5-0050 – Section certification de produits et services, listes des sites accrédités et portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

<sup>2</sup>Étude « Les bénéfices concrets de la certification du logement » par Ipsos, Homadata et Adéquation pour QUALITEL à retrouver sur [www.qualitel.org](http://www.qualitel.org)

<sup>3</sup>Selon le Baromètre QUALITEL 2020 - [www.qualitel.org/barometre-qualitel-2020](http://www.qualitel.org/barometre-qualitel-2020)

<sup>4</sup>Classé « cancérogène pulmonaire certain », le radon est un gaz présent dans le sol et dans l'eau qui se diffuse dans l'air.

<sup>5</sup>Selon le Baromètre QUALITEL 2021 - [www.qualitel.org/barometre-qualitel-2021](http://www.qualitel.org/barometre-qualitel-2021)



**C'est mieux, c'est sûr !**

[nf-habitat.fr](http://nf-habitat.fr)